

Formation d'intervenants socio-éducatifs

La Liberté de conscience : pour quoi faire ?



Publics et conditions d'accès en France

Public : bénévoles d'associations, animateurs professionnels, instituteurs, intervenants sociaux éducatifs en milieu périscolaire ou associatif.

Formateurs : Membres de la Maison Internationale de Rennes ayant créé le module de formation ; une association spécialiste Enfance ; une association spécialiste Jeunesse ; associations travaillant sur la liberté de conscience.

Contact

Maison Internationale de Rennes

secretariat@mir-rennes.fr // Tel : 00 33 (0)2 99 78 22 66

Publics et conditions d'accès au Maroc

Formateur : RADOSE

Public : être titulaire d'un diplôme BAC+5 et plus en science politiques //sciences juridiques//

- Expérience dans le travail et les dynamiques associatifs ;
- Expérience dans la mise en œuvre et la réflexion autour des droits de l'homme
- Expérience probante en termes d'outils de suivi sensibles aux indicateurs Droits (justice sociale, liberté de conscience –liberté d'expression).

Le formateur / la formatrice sera tenu/e de définir clairement la méthodologie d'animation de la session de formation, et doit justifier :

- Une formation académique de haut niveau en français et en arabe.
- Une expérience pertinente, d'au moins 5 ans, en matière des droits de l'homme.
- Justifier de la maîtrise des techniques d'animation participatives ;
- Avoir de bonnes capacités de communication orale et écrite et d'animation, en français et en arabe.

Contact

RADOSE

<http://www.facilite-societecivile.ma/>